



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
NATION
VERTE

Agir • Mobiliser • Accélérer



RÉGION
NORMANDIE

- **COP NORMANDIE**
 - **Synthèse des réflexions dans le cadre de la préparation de la feuille de route de la planification écologique en Normandie**
 - **Juillet 2024**

Sommaire

- Introduction
- GT Mieux se déplacer p.4
- GT Mieux se loger p.13
- GT Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes p.20
- GT Mieux produire p.30
- GT Mieux se nourrir p.39
- GT Mieux consommer p.44

Introduction

- Le document suivant est une synthèse des travaux menés à ce jour par les différents GT dans le cadre de la planification écologique en Normandie.
- La liste des actions proposées par GT résulte des apports des questionnaires adressés aux collectivités par le SGPE, des débats des GT élargis et des travaux menés par les GT restreints.
- Cette première synthèse sera soumise à la consultation des parties prenantes, du public et à une phase de révision par les différents élus de la région.
- Chaque action proposée est associée à une liste d'acteurs pressentis pour la mise en œuvre et devra être déclinée en projet concret. Une nouvelle priorisation des actions sera réalisée lors de la COP en fonction des retours des parties prenantes, avec un objectif de se concentrer dans un premier temps sur une 50^{aine} d'actions.
- Les stratégies de territoire des collectivités pourront s'appuyer sur les actions de la COP et intégrer leurs initiatives dans leurs outils de planification tels que les « plans climat air énergie territoriaux » (PCAET). A côté de certains crédits sectoriels, les partenaires Etat et Région disposent d'outils de contractualisation qui peuvent accompagner ces initiatives. Il s'agit notamment, pour l'Etat, des « contrats pour la réussite de la transition écologique (CRTE) » -une part de l'enveloppe du Fonds vert est réservée pour accompagner la mise en œuvre de ces projets concrets- et pour la Région, des contrats de territoire.

GT – Mieux se déplacer



Les travaux du GT ont permis de produire une liste d’actions s’inscrivant dans les volets « transports de marchandises » (leviers « fret décarboné, multimodalité, sobriété et efficacité énergétique ») et « transports de voyageurs » (leviers « voitures électriques »; « vélo et transports en commun »; « baisse des déplacements »; « covoiturage »; « bus et cars décarbonés ») du **panorama de décarbonation**.

Ces actions ont été réorganisées au cours des différents travaux du GT selon 6 axes qui synthétisent les propositions des différents GT qui ont eu lieu :

- **Axe 1** : Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique
- **Axe 2** : Choisir la voiture électrique légère - décarbonée
- **Axe 3** : Développer les bus et cars décarbonés
- **Axe 4** : Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)
- **Axe 5** : Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien
- **Axe 6** : Réduire les déplacements

Nombre d’actions issues des travaux du GT Mieux se déplacer	Nombre d’actions à inscrire prioritairement dans la FdR	Nombre d’actions à approfondir
Axe 1	3	13
Axe 2	2	5
Axe 3	1	1
Axe 4	5	6
Axe 5	3	5
Axe 6	2	3
Total	16	33

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 1 - Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

Action 01-11 : Contribuer au financement de projets incitant à la multimodalité, régénérer et moderniser le réseau ferroviaire et fluvial normand (feroutage, installations terminales embranchées...)

Action 01-12 : Développer des outils numériques afin de faciliter le report modal vers le ferroviaire et le fluvial.

Action 01-13 : Introduire dans les marchés publics et les Conventions d'Occupation Temporaire (COT) des clauses incitatives pour une logistique durable et des clauses d'éco-conditionnalité pour faciliter le report modal

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	région	collectivité	Autres acteurs
X ADEME	X	X Métropoles	VNF, SNCF Réseau, HAROPA PORT, chargeurs, FNTR, TLF, OTRE
			Acteurs économiques
X		X	opérateurs publics (ports, VNF...)



Facteurs clés de réussite :

- **01-11** : Parvenir à mobiliser des financements
- **01-12** : Sensibiliser et communiquer sur les avantages de ces outils
- **01-13** : Parvenir à vulgariser des clauses types / Communiquer et sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 2 - Choisir la voiture électrique légère - décarbonée

Action 01-21 : Avantager la mobilité électrique notamment par des mesures réglementaires : voies réservées aux véhicules propres, tarification différenciée pour le stationnement,...

Actions 01-22 : Electrifier les flottes détenues par l'ensemble des employeurs (collectivités, entreprises, ...)

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
x		X	CEREMA
		x	Entreprises



Facteurs clés de réussite :

- **01-21** : Sensibiliser les commerçants et élus locaux sur le sujet, désamorcer les craintes liées à une baisse de l'attractivité, Mettre en place des mesures d'accompagnement et de communication autour de la mobilité électrique
- **01-22** : Parvenir à cibler les bons publics

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 3 - Développer les bus et cars décarbonés

Action 01-31 : Electrifier les flottes de bus et de cars

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
	X	X	Transporteurs, FNTV

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

Action 01-41 : poursuivre activement le développement des lignes régionales et services express métropolitains

Action 01-42 : Développer de nouvelles offres de transport (TC, trains...) afin d'encourager le report modal vers des modes alternatifs à la route

Action 01-43 : Mettre en place des mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun et de la pratique du vélo

Action 01-44 : Mettre en place des voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du schéma directeur vélo

Action 01-45 : Mettre en place des tarifs attractifs pour les transports en commun (exemple : massifier les incitations tarifaires touristiques pour les touristes se déplaçant via des modes de transport doux)
Promouvoir et développer un "green pass" régional permettant une tarification avantageuse pour les touristes voyageant en mobilité douce

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivité	Autres acteurs
X	X	X	
X	X AOM	X AOM (Commune)	
X		X	
X	X	Commune, département	
		AOM collectivités avec beaucoup de touristes	



Facteurs clés de réussite :

- **01-41** : Parvenir à élaborer un modèle de financement
- **01-42** : La région est intégralement dépendante du modèle de la SNCF, penser la complémentarité avec eux, et étudier la possibilité d'ouverture à la concurrence
- **01-43** : Mettre en place des mesures d'acculturation et de communication autour des transports en commun et de la pratique du vélo
- **01-44** : Parvenir à cibler les bons publics
- **01-45** : Parvenir à cibler correctement pour induire un changement pérenne sans trop aggraver les déficits des transports en commun

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 5 - Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

<p><u>Action 01-51</u> : Développer les infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes réservées de covoiturage, plateforme de covoiturage...)</p>	<p>X</p>		<p>X Collectivités en charges des voieries</p>	
<p><u>Action 01-52</u> : Construire un outil numérique référençant l'ensemble des offres de covoiturations d'un territoire</p>			<p>X AOM</p>	
<p><u>Action 01-53</u> : Renforcer les plans mobilité employeur en les inscrivant dans des PPA</p>			<p>X EPCI</p>	

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

Etat	Acteurs régionaux	Collectivités	Autres acteurs
<p>X</p>		<p>X Collectivités en charges des voieries</p>	
		<p>X AOM</p>	
		<p>X EPCI</p>	



Facteurs clés de réussite :

- 01-51 : Articuler avec les services de transports en commun, et à coupler avec d'autres fonctions (attractivité, limitation de la consommation de l'espace,..)
- 01-52 : Parvenir à cibler les bons publics, possibilité d'utiliser des influenceurs
- 01-53 : Déployer un accompagnement et un soutien aux entreprises

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 6 – Réduire les déplacements

Action 01-61 : Mettre en place des services d'autopartage ou de mutualisation de flottes

Action 01-62 : Réduire et verdir les déplacements domicile-travail et professionnels des agents : forfaits mobilité durable, encourager le télétravail, limiter l'avion et la voiture, ...

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
		X	acteurs économiques, associatifs et de l'ESS en sensibilisation
X		X	Employeurs

Actions à planifier / approfondir



Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route.

Axe 1 - Développer le fret décarboné, la multimodalité, la sobriété et l'efficacité logistique

- **01-14** : Communiquer et sensibiliser à l'impact environnemental sur les actes d'achat y compris en termes de transport
- **01-15** : Adapter et mobiliser du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaires et fluviaux, ...
- **01-16** : Mobiliser du foncier logistique notamment à proximité des centres de consommation pour diminuer les distances de livraison (s'appuyer à ce sujet sur le schéma de cohérence logistique régional afin d'inscrire le développement logistique dans une démarche de sobriété foncière et d'excellence environnementale, intégrant les impacts attendus du changement climatique)
- **01-17** : Aider à l'acquisition de véhicules professionnels à motorisation alternative
- **01-18** : Aider au développement de la cyclo-logistique (infrastructure et offre adaptée. Exemple : aires de livraison dédiées aux vélos-cargos)
- **01-19** : Développer ou soutenir l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburants alternatifs (électrique, hydrogène, BioGNV...)
- **01-120** : Amplifier l'aide à l'exploitation de services réguliers de transport combiné ("aide à la pince")
- **01-121** : Animer un dialogue sur la mutualisation de la logistique dans le périmètre de la collectivité
- **01-122** : Numériser et harmoniser des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines
- **01-121** : Recenser, planifier et adapter des aires de livraison au contexte logistique local
- **01-123** : Développer les dispositifs favorisant les actions de diminution d'émission de CO2 dans le secteur du transport de marchandises (programme EVE, Charte et Label Objectif CO2, fret 21...)
- **01-124** : Sensibiliser les entreprises, les EPCI sur les enjeux/atouts du fret (partage de bonnes pratiques, diffusion des aides financières pour des études techniques VNF, ...)
- **01-125** : Simplifier l'accessibilité et les dialogues avec les collectivités sur les sujets des financements pour les professionnels

Axe 2 - Choisir la voiture électrique légère – décarbonée

- **01-23** : Mettre en place des zones à faible émission ZFE (pour les territoires en dépassement)
- **01-24** : Aider à l'acquisition de voitures électriques ou à l'installation de bornes de recharge privées complémentaires aux aides nationales
- **01-25** : Développer et exploiter de l'infrastructure de recharge en voirie
- **01-26** : Instaurer un nombre minimum de bornes de recharge dans les nouveaux parkings privés dans le PLU/PDU
- **01-27** : Développer les innovations et expérimentations à partir des compétences locales en matière de véhicules électriques (ex : Rétrofit)

Actions à planifier / approfondir



Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route.

Axe 3 Développer les bus et cars décarbonés

→ **01-32** : Décarboner les flottes via des carburants alternatifs (Bio GNV, H2...)

Axe 4 - Faciliter le report vers le vélo et les transports en commun (en remplacement de la voiture individuelle)

→ **01-46** : Aider à l'acquisition de vélos électriques

→ **01-47** : Aménager des quartiers de gare pour favoriser l'intermodalité et les nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, information voyageur etc.)

→ **01-48** : Mettre en place des services de location ou de prêt de vélos

→ **01-49** : Soutenir et accompagner la filière vente et réparation de vélos

→ **01-410** : Développer des offres globales pour accéder à l'offre de transport en commun (train, car, bus, ...)

→ **01-411** : Financement des acteurs issus du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, moteurs de l'accompagnement au changement

Axe 5 - Inciter au covoiturage pour les trajets du quotidien

→ **01-54** : Accompagner les collectivités pour la mise en place de plan de mobilité impliquant les acteurs économiques du territoire (au-delà des seuils obligatoires) et permettant de coordonner les actions et projets de mobilité entre les différentes échelles territoriales

→ **01-56** : Déployer le covoiturage en interne à la collectivité et au sein des entreprises (plateforme unique, IA, ...)

→ **01-57** : Soutenir et accompagner la filière covoiturage

→ **01-58** : Institutionnaliser un poste d'animateur afin de mettre en réseau les collectivités, les entreprises (pôles d'activité) pour organiser les mobilités, notamment du covoiturage

→ **01-59** : Développer et promouvoir le forfait mobilité durable

Axe 6 - Développer les bus et cars décarbonés

→ **01-63** : Favoriser le confort et la sécurité des cheminements piétons

→ **01-64** : Généraliser le stationnement payant

→ **01-65** : Réguler les constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU : optimisation de l'usage du foncier, promotion de la densité, limitation de la construction de nouveaux bâtiments, incitations à la réhabilitation / reconversion, promotion d'habitats collectifs...

GT – Mieux se loger



Les travaux du GT ont permis de produire une liste d’actions s’inscrivant dans les volets « résidentiel » et « tertiaire » (leviers « changement de chaudière fioul »; « changement de chaudière gaz »; « sobriété et isolation des bâtiment ») **du panorama de décarbonation.**

Ces actions ont été réorganisées au cours des différents travaux du GT selon 5 axes qui synthétisent les propositions des différents GT qui ont eu lieu :

- **Axe 1** : Poursuivre la mobilisation des dispositifs d’accompagnement de la rénovation performante des logements
- **Axe 2** : Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété
- **Axe 3** : Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences
- **Axe 4** : Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux
- **Axe 5** : Réinterroger le principe constructif et s’appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

Nombre d’actions issues des travaux du GT Mieux se loger	Nombre d’actions à inscrire prioritairement dans la FdR	Nombre d’actions à approfondir
Axe 1	5	4
Axe 2	1	2
Axe 3	3	1
Axe 4	4	0
Axe 5	2	2
Total	15	8

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 1 - Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements (rural/urbain, individuel/collectif)

Action 02-11: Mettre en place la nouvelle contractualisation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat via les pactes territoriaux et une convention régionale (ANAH), dans un souci de préservation des compétences, de continuité du service public et d'efficacité auprès des différents publics

Action 02-12: Prolonger le soutien financier aux rénovations performantes à travers le plan bâtiment durable porté par la Région (maisons individuelles, copropriété et logements sociaux)

Action 02-13: Assurer collectivement le suivi de l'activité et de la qualité des prestations des Accompagnateurs Rénov et AMO copropriété en Normandie, ainsi que le suivi de la mobilisation des crédits ANAH et des collectivités pour les rénovations d'ampleur

Action 02-14: Consolider une stratégie régionale d'intervention sur les petites copropriétés permettant notamment d'aider à la structuration des petites copropriétés, de capitaliser sur les expériences et de mobiliser les dispositifs existants (expérimentation ANAH, dispositif régional, etc.)

Action 02-15: Elaborer une feuille de route de la décarbonation du parc social normand (UHSN) avec l'appui des acteurs régionaux et en lien avec les collectivités et la mobilisation des dispositifs existants

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X DREAL, DDT(M)	X Région	X Collectivités porteuses ou cofinanceuses de pactes EPCI départements collectivités déléguataires	associations portant actuellement certains ECFR (Biomasse, 7 vents, INHARI, etc.)
	X Région		
X DREAL, DDT(M)	X Région	X EPCI	Espace conseil France Rénov
X DREAL, ANAH	X Région	X Collectivités	ADIL, ECFR, syndicats, CDHAT Organisations professionnelles du bâtiment
X DREAL, DDT(M)	X		UHSN (Union pour l'Habitat Social de Normandie)

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 2 - Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire; y compris en termes de sobriété

Action 02-21 : Promouvoir les réflexions patrimoniales des collectivités visant la sobriété énergétique et les financements associés pour le parc tertiaire public (schémas directeurs immobiliers énergétiques et postes de Conseil en Energie Partagé (ADEME), programme ACTEE, Fonds vert, contrats de performance énergétique, prêt CDC, dispositif Intracting Banque des territoires, etc.)

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivité	Autres Acteurs
X ADEME, BDT, CDC		X	FEDEN (Fédération des services Energie Environnement)



Facteurs clés de réussite :

- 02-21 : Réussir à mobiliser des moyens humains au sein des collectivités (réalisation d'inventaires, de diagnostic, de suivis,...)
Garantir une pérennité des dispositifs financiers mobilisables

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 3 - Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences

- Action 02-31 :** Poursuivre les travaux engagés en termes d'orientation vers les métiers du BTP et d'identification des compétences de demain liées aux exigences de rénovation d'ampleur et aux évolutions des métiers du BTP
- Action 02-32 :** Renforcer l'accompagnement des professionnels du BTP dans la montée en compétences et dans leur démarche de qualification liée à la rénovation d'ampleur
- Action 02-33 :** Poursuivre la dynamique régionale en cours dans le domaine de la rénovation : renovateurs BBC visant l'accompagnement de la montée en compétence des entreprises, démarches incitatives sur les nouvelles filières (écoconstruction, réemploi, etc.)

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
	X Région		Agence Régionale de l'Orientation, CAPEB, FFB, CERC, FRTP, UNICEM, OPCA, CCCA BTP, OPCO, CFA, Organismes de formation
X DREAL	X Région		CAPEB, FFB, OPCA, FAFCEA, CEREF, ANOFAB, CREFAB
X DREAL	X Région		Club des renovateurs, OP bâtiment Bailleurs, promoteurs, Fibois, Arpe

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 4 - Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

- Action 02-41 :** Contribuer au renforcement de la politique de contrôle de l'ANAH, en lien avec les services déconcentrés (désignation de référents fraude), les collectivités délégataires et les entreprises (contrôles Qualibat, CEE, etc.)
- Action 02-42 :** Travailler sur la qualité de l'ensemble de la chaîne par une animation des acteurs locaux (SPRH/MAR/entreprises) : agréments MAR, labellisation RGE, réseau chèque éco-énergie porté par la Région
- Action 02-43 :** Valoriser les actions menées par les collectivités visant à garantir la qualité des travaux (Ex MRN : travaux en cours avec FFB/CAPEB pour valoriser les entreprises labellisées)
- Action 02-44 :** Promouvoir l'action des guichets uniques (Espaces Conseils France Rénov) pour optimiser l'information des ménages sur l'écosystème des acteurs et sur les aides mobilisables.

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X DDT(M), ANAH	X Région	X	réaliste 2025 : disponibilité des moyens ?
X DREAL, DDT(M)	X Région		
		X	FFB CAPEB
X DREAL	X Région		ECFR (Espace Conseil Franc Rénov)



Facteurs clés de réussite :

- 02-41 : Déployer suffisamment de moyens humains pour réaliser les contrôles
Déploiement d'un guichet unique pour sécuriser l'accompagnement des bénéficiaires

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 5 - Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

- Action 02-51 :** Poursuivre et faire vivre les démarches incitatives sur les nouvelles filières : pacte bois biosourcés, AAP LLS biosourcés, AAP écoconstruction, cahiers des charges « écoconstruction » portés par la Région, etc.
- Action 02-52 :** Engager des retours d'expérience régionaux sur les filières existantes (bois, lin, chanvre, miscanthus, ...) en lien avec le projet Maillons, et sur la rénovation du bâti patrimonial et de la reconstruction

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X DREAL	X Région		Bailleurs, promoteurs, Fibois, Arpe
X DREAL	X Région		Fibois Cerema ?



Facteurs clés de réussite :

- **02-51 :** Agir sur des leviers réglementaires pour simplifier le développement du recours aux matériaux biosourcés
- **02-52 :** Encourager le déploiement du réemploi en levant des freins juridiques qui limitent l'engagement des entreprises (assurance, garantie des produits réemployés) et en sensibilisant à l'appropriation du réemploi

Actions à planifier / approfondir

Certaines des actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 1 - Poursuivre la mobilisation des dispositifs d'accompagnement de la rénovation performante des logements

- **02-16** : Inciter/Valoriser le recours à des énergies décarbonées, notamment en lien avec les programmes d'animation régionaux et avec le GT Mieux produire
- **02-17** : Partager/Valoriser les informations concernant l'état du parc de logements sociaux avec les collectivités
- **02-18** : Mettre en œuvre l'expérimentation régionale « Zéro logement vacant » pour renforcer la remise sur le marché de logements vacants nécessitant notamment des travaux de rénovation importants
- **02-19** : Finaliser le projet de boussole de la rénovation énergétique des logements

Axe 2 - Améliorer la connaissance et optimiser la performance du parc tertiaire ; y compris en termes de sobriété

- **02-22** : Mettre en œuvre une offre de service régionale pour accompagner la gestion et la rénovation du petit tertiaire privé, **en lien avec les réflexions nationales** et les retours d'expérience locaux
- **02-23** : Promouvoir la plate-forme OPERAT (tertiaire public et privé) et contribuer au suivi, à la relance et au contrôle dans le cadre d'une politique en cours de définition au niveau national (retrait)

Axe 3 - Accompagner les entreprises du BTP pour gagner en attractivité et monter en compétences

- **02-34** : Développer les dynamiques territoriales pour mettre en place et organiser un travail partenarial entre les MAR et les professionnels du bâtiment

Axe 4 - Agir sur la confiance via la lutte contre la fraude et la sécurisation et la qualité des travaux

Axe 5 - Réinterroger le principe constructif et s'appuyer sur les matériaux biosourcés et le réemploi pour décarboner les bâtiments

- **05-53** : Elaborer une stratégie régionale autour des matériaux bas carbone pour lever les freins à leur mise en œuvre (financiers, techniques, assurantiels, psychologiques, etc.), notamment dans la rénovation
- **05-54** : Faire le lien avec le GT Mieux consommer concernant les démarches en cours sur le réemploi : création d'un club de réemploi mi 2024, évènement régional en perspective au printemps 2025, etc.



GT – Mieux Préserver et valoriser nos écosystèmes



Le GT a été invité à réfléchir sur 12 leviers. Mais suite au diagnostic, il a été convenu entre les participants de ne faire des propositions dans le cadre de la COP que sur 7 d'entre eux (considérant que les 5 autres disposaient d'ores et déjà de plan d'actions régionaux partagés, récents et dont la mise en œuvre est à poursuivre) **plus sur un 8ième levier**, absent du panorama national mais jugé par le groupe comme très important au vu du territoire normand « **restauration des tourbières et des zones humides** » au titre de la **décarbonation et de la biodiversité**). Les travaux du GT ont permis de produire une liste d'actions s'inscrivant dans les volets « **industrie** » (leviers « produits bois ») et « **agriculture** » (leviers « gestion des forêts »; « gestion des prairies »; « gestion des haies »; « sobriété foncière ») **du panorama de décarbonation**. Mais aussi dans les volets « **préservation des espaces naturels** » (leviers « surface en aire protégée »; forêts sous gestion durable »; « résorption des points noirs »; « restauration des habitats dégradés ») et « **ressource en eau** » (leviers « sobriété dans l'utilisation de la ressource »; protection des zones de captages »; « désimperméabilisation »). Ces actions ont été réorganisées au cours des différents travaux du GT selon 7 ensembles d'axes :

- **Axe 1 - Leviers Gestion des puits forestiers et Produits bois**
- **Axe 2 - Leviers Gestions des haies et des prairies**
- **Axe 3 – Leviers Restauration des tourbières et zones humides**
- **Axe 4 – Levier Restauration des habitats naturels dégradés**
- **Axe 5 – Levier Sobriété en eau**
- **Axe 6 – Levier Désimperméabilisation**
- **Axe 7 - Actions transversales à plusieurs leviers**

Nombre d'actions issues des travaux du GT Mieux préserver	Nombre d'actions à inscrire prioritairement dans la FdR	Nombre d'actions à approfondir
Axe 1	4	3
Axe 2	3	4
Axe 3	2	2
Axe 4	2	3
Axe 5	4	4
Axe 6	3	1
Axe 7	4	0
Total	22	17

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 1 – Leviers « Gestion des puits forestiers » et « Produits bois »

- Action 03-11 :** Valoriser et développer différents modes de gestion adaptée de la forêt, au regard de leur impact carbone, des conséquences du changement climatique et des enjeux de biodiversité : conseil aux propriétaires (privés, collectivités) et des gestionnaires, accompagnement des entreprises de travaux
- Action 03-12 :** Développer le nombre de chartes forestières territoriales incluant des éléments sur la captation et le stockage du carbone (expérimentations, acquisition de connaissances, changements de pratiques...) et animer ces chartes
- Action 03-13 :** Renforcer les actions de prévention des feux de forêt en Normandie, en anticipant les conséquences à venir du changement climatique, en veillant à la préservation de la biodiversité : sensibiliser, cartographier, anticiper et coordonner les moyens
- Action 03-14 :** Accélérer le renouvellement des peuplements forestiers fragilisés par le réchauffement climatique (peuplements non adaptés aux nouvelles conditions climatiques et peuplements ayant une situation sanitaire dégradée), en veillant à limiter les impacts négatifs potentiels sur les sols et la biodiversité

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
		X Collectivités Propriétaires	CNPF et ONF Gestionnaires forestiers Propriétaires (privés) Entreprises de travaux forestiers
		X EPCI et groupements (PETR, PNR...)	acteurs forestiers des territoires (les chartes sont des outils fédérateurs)
X DRAAF DREAL DDTM			SDIS, CRPF, ONF
		X	Gestionnaires forestiers, CNPF, ONF, financeurs



- Facteurs clés de réussite :** Pour ces actions, la nécessité de trouver des sources de financements est la principale condition de réalisation
- **Action 03-11 :** Parvenir à mobiliser des financements pour du conseil technique adressés aux gestionnaires forestiers
 - **Action 03-12 :** Parvenir à mobiliser des financements pour l'écriture de la charte
 - **Action 03-13 :** Parvenir à cartographier les connaissances dont nous disposons, sensibiliser le grand public, coordonner et mutualiser les moyens et anticiper les nouveaux besoins
 - **Action 03-14 :** Prendre en compte la pluralité des réalités de mise en œuvre

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES



Axe 2 – Leviers « Gestion des haies et des prairies »

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

	Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
<u>Action 03-21</u> : Inscrire systématiquement dans les conventions de financement par fonds publics de plantation, d'entretien et de restauration des haies, des obligations de maintien et de gestion durable pour garantir la captation carbone	X	X	X	Financeurs chambre d'agriculture, PNR, ANBDD, association de protection de l'environnement
<u>Action 03-22</u> : Mettre en œuvre des plans d'actions opérationnels ambitieux en termes de plantation et de maintien du système bocager existant, à l'échelle des intercommunalités dans une vision systémique (de la plantation à la valorisation en passant par la réglementation)	(X DDTM)	X	X EPCI	Fibois, chambre d'agriculture, PNR, Fédération de chasse, SCIC, Région...
<u>Action 03-23</u> : Pédagogie forte à développer, besoin de développer une cartographie fine des bassins versants en lien avec zones humides et réseaux aquatiques pour identifier les zones de priorisation, mieux valoriser les produits, mise en place de financements adaptés pour les éleveurs				Syndicat Mixte de Bassin-Versant SAFER, Chambre d'agriculture, CUMA,



Facteurs clés de réussite :

- **Action 03-21** : Parvenir à mobiliser des moyens humains pour accompagner les souscripteurs des mesures et les contrôles, produire de la connaissance sur les haies financées
- **Action 03-22** : volonté des élus locaux, capacité de concertation et de communication, coût de l'entretien des haies
- **Action 03-23** : Production de connaissance sur les bassins versants pour identifier les zones prioritaires

Des actions concernant les mêmes thématiques sont traitées dans le GT mieux se nourrir

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 3 – Leviers Restauration des tourbières et zones humides

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

	Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
<p><u>Action 03-31</u>: Mettre en œuvre un Programme Régional d'Actions Tourbières avec volet étude CO2 (stockage et flux) prenant en compte l'hydrologie, la biocénose, les activités humaines favorables, qui ciblerait et définirait les sites à enjeux prioritaires en termes de stockage CO2 (ex : Tourbière de Baupte, Heurteauville...)</p>		X	X	Conservatoire d'Espaces Naturels - Conservatoire Botanique Normand PNR, réserves, pôle relais tourbière, AESN, ANBDD et exploitants
<p><u>Action 03-32</u>: Décliner régionalement l'observatoire des zones humides en y intégrant l'impact des modes de gestion en termes de stockage et de captation carbone et l'évolution de la propriété foncière</p>	X	X	X EPCI	associer différents partenaires, informaticiens, sigistes, données scientifiques,

FRFR

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 4 – Levier Restauration des habitats naturels dégradés

Action 03-41 : Définir la trajectoire pour chaque type d’habitats naturels dégradés en Normandie via un état des lieux des connaissances et des outils de type plan pluriannuel sur l’état de conservation des habitats

Action 03-42 : Améliorer et renforcer la Trame Verte et Bleue sur les territoires normands en s’assurant qu’elle soit bien prise en compte dans les docs d’urbanisme puis suivi dans les projets

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
x	x		Gestionnaires d’espaces naturels Conservatoire Botanique de Normandie
		x EPCI	



Facteurs clés de réussite :

- **Action 03-41** : Parvenir à mobiliser des moyens humains et financiers
- **Action 03-42** : Sensibiliser les élus sur ces sujets

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 5 – Levier Sobriété en eau

<u>Action 03-51</u> : Améliorer la caractérisation des usages : identifier les consommateurs et prélèvements principaux au sein du territoire d'une collectivité
<u>Action 03-52</u> : Améliorer et valoriser la connaissance sur les prélèvements : développer la télétransmission et les études volumes prélevables
<u>Action 03-53</u> : Optimiser la gestion de l'eau dans l'industrie et en particulier des ICPE
<u>Action 03-54</u> : Mettre en place des actions de sobriété au travers de la réutilisation des eaux non conventionnelles

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X Services déconcentrés de l'État Agences de l'eau, OFB		X Collectivités territoriales Départements	syndicat d'eau, chambres d'agriculture
X Préfet coordonnateur de bassin / SDAGE Services déconcentrés de l'État Agences de l'eau, OFB, ARS,		X Départements	BRGM, Acteurs socio-professionnels (agriculteurs, industriels...), PNR Associations environnementale...
X Etat, Agence de l'eau			industriels concernés
X Etat, Agences de l'Eau		X Collectivités	industriels, autres acteurs socio-professionnels, citoyens



Facteurs clés de réussite :

- **Action 03-51** : Développer la connaissance des consommateurs et préleveurs principaux de son territoire est un préalable à la réflexion de la répartition des volumes par usages, mais aussi une garantie de définir des actions ciblées de sobriété cohérentes avec les priorités du territoire. La collecte des données peut faire intervenir plusieurs sources et demander un travail de consolidation ou d'estimations important.
- **Action 03-52** : Penser la gouvernance de ces études en associant les acteurs locaux aux réflexions de ces études volumes prélevables et leur engagement dans la durée à en respecter les conclusions est incontournable pour permettre la mise en œuvre des résultats.
- **Action 03-53** : Mobiliser des financements pour instruire et analyser les audits

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 6 – Levier Désimperméabilisation

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X Agences de l'Eau		X Collectivités territoriales, Départements	ANBDD
X services déconcentrés de l'État et établissements publics de l'État		X EPCI Départements	Agences de l'eau
X	X	X	EPFN

- Action 03-61 :** Mettre en place un observatoire des projets de désartificialisation / renaturation / désimperméabilisation à l'échelle régionale et développer la mise en réseau
- Action 03-62 :** Identifier à l'échelle de chaque territoire les points noirs nécessitant la désimperméabilisation et établir un plan d'action avec les priorités de désimperméabilisation
- Action 03-63 :** Faire évoluer le fonds friches pour qu'il intègre la renaturation des friches (la rendre éligible, soutenir le coût de la désimperméabilisation, développer les solutions fondées sur la nature)



Facteurs clés de réussite :

- **Action 03-62 :** moyens humains
- **Action 03-63 :** mobiliser les solutions fondées sur la nature (phytoremédiation, phyto-épuration...) pour la réutilisation des friches

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES

Axe 7 - Actions transversales à plusieurs leviers

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

	Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
Action 03-71 : Diffuser et vulgariser les connaissances existantes sur les capacités de stockage et de captation carbone des milieux "naturels" de Normandie, leur évolution, et identifier les zones d'ombre sur cette thématique	X ADEME	X Région pour cartographie régionale	X EPCI pour cartographie locale,	ANBDD sur la vulgarisation et diffusion des connaissances Universités, laboratoires de recherche, CEREMA, GIP SA
Action 03-72 : Structurer et organiser les besoins de connaissance sur les zones d'ombre en matière de capacités de stockage et de captation carbone des milieux naturels et leur évolution face au CC, aux modes de gestion...				ANBDD PNR, CEN, Chambre d'agriculture, GIP SA...
Action 03-73 : Développer, partager et coordonner les différents projets Paiement pour Services Environnementaux et autres dispositifs de financement bas carbone et biodiversité	X	X		Agriculteurs, entreprises, gestionnaires d'espaces naturels
Action 03-74 : Intégrer les connaissances sur les capacités de captation et stockage du carbone des milieux naturels dans la planification urbaine (SRADDET, SCOT, PLUihm) et les projets (application de la séquence ERC- Eviter-réduire-Compenser)	X	X	X EPCI	

03



Facteurs clés de réussite :

- **Action 03-71** : Former l'ingénierie à la cartographie (pour la production de connaissance) et aussi former le personnel en charge de la planification foncière à ces sujets et aux outils existants
- **Action 03-72** : Anticiper la bancarisation des données créées et assurer des financements pérennes dans le temps
- **Action 03-73** : Réussir à outrepasser les freins liés au marché (prix désavantageux)
- **Action 03-74** : Prendre conscience du coût réel des services écosystémiques lorsqu'ils sont détruits et des mesures compensatoires pour les remplacer

Actions à planifier / approfondir

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Leviers – « Gestion des puits forestiers » et « produits bois »

- **03-15**: Communiquer sur l'impact carbone des produits bois avec une stratégie mettant en avant de la traçabilité du bois (origine géographique, gestion durable) et la promotion des labels
- **03-16**: Augmenter la surface forestière sous document de gestion durable (par l'augmentation du nombre de Plans Simples de Gestion concertés et par l'augmentation de la surface moyenne de la forêt privée)
- **03-17**: Développer la libre évolution forestière et sa valorisation au travers du label bas carbone

Leviers – « Gestion des haies et des prairies »

- **03-24** : Identifier et développer diverses solutions de valorisation pour augmenter le linéaire de haies, assurer leur entretien et leur utilisation pérenne (études de gisement, valorisation bois énergie en circuit court, financement matériel d'entretien, plateformes de stockage...)
- **03-25** : Développer les commissions bocages à l'échelle de l'ensemble des intercommunalités en lien avec les services instructeurs de l'Etat afin de maintenir l'adhésion des acteurs locaux dans les choix de maintien ou déplacements de haies, et développer un guichet unique pour l'instruction à destination de l'ensemble des acteurs concernés
- **03-26** : Mettre en œuvre des plans d'actions opérationnelles ambitieuses en termes de plantation, et de maintien du système bocager existant, à l'échelle des intercommunalités dans une vision systémique (de la plantation à la valorisation en passant par la réglementation)
- **03-27** : Mise en place de sites ateliers sur les prairies afin d'étudier l'impact des pratiques et de la matrice paysagère sur plusieurs compartiments : évolution des habitats prairiaux, entomologie-pollinisateurs, stockage carbone, valeur fourragère, changement climatique, diversité floristique.... puis diffuser les résultats notamment auprès des exploitants agricoles

Levier – « Restauration des tourbières et zones humides »

- **03-33** : Assurer la préservation des tourbières via des outils de maîtrise foncière (acquisitions, ORE) et de gestion conservatoire
- **03-34** : Décliner régionalement l'observatoire des zones humides en y intégrant l'impact des modes de gestion en termes de stockage et de captation carbone et l'évolution de la propriété foncière

Levier – « Restauration des habitats naturels dégradés »

- **03-43** : Lancement d'une étude et d'une concertation pour une nouvelle Réserve Naturelle Régionale
- **03-44**: Développer la méthode Naturadapt et les notices de vulnérabilité sur les milieux naturels
- **03-45** : Conserver et restaurer des habitats en établissant des diagnostics à finalité opérationnelle pour chaque type d'habitats naturels dégradés et s'appuyer sur un réseau de sites de démonstration locaux et des sites atelier régionaux

Actions à planifier / approfondir

MIEUX
PRÉSERVER ET
VALORISER NOS
ÉCOSYSTÈMES

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Levier – « Sobriété en eau »

- **03-55** : Améliorer la connaissance sur la consommation de l'eau des bâtiments publics par chaque collectivité
- **03-56** : Responsabiliser et sensibiliser les usagers/collectivités à la sobriété dans l'utilisation de l'eau (retours d'expérience, actions de sensibilisation, formation pour le partage des bonnes pratiques, fourniture de kits d'économie d'eau)
- **03-57** : Développer un schéma directeur de la gestion des ressources (gestion à l'échelle d'une collectivité)
- **03-58** : Développer les démarches PTGE/PGRE/Plan eau départemental sur le territoire normand (financer les études, accompagner les collectivités...) gestion à l'échelle d'un territoire

Levier – « Désimperméabilisation »

- **03-64** : Développer des études sur le potentiel de désimperméabilisation sur un territoire donné (à l'échelle adaptée)

03



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
NORMANDIE

GT – Mieux Produire



Les travaux du GT ont permis de produire une liste d’actions s’inscrivant dans les volets « industrie » (leviers « industrie ») et « énergie » (leviers « biogaz »; « réseaux de chaleur »; « électricité EnR) du panorama de décarbonation. Ces actions ont été réorganisées au cours des différents travaux du GT selon 6 axes qui définissent des objectifs plus larges auxquels les actions sont associées :

- Axe 1 : Poursuivre et renforcer les programmes d’animation régionale ENR
- Axe 2 : Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables
- Axe 3 : Renforcer les dispositifs de soutien financier
- Axe 4 : Adapter les réseaux de transport et de distribution
- Axe 5 : Décarboner l’industrie
- Axe 6 : Nouveaux usages

Nombre d’actions issues des travaux du GT Mieux produire	Nombre d’actions à inscrire prioritairement dans la FdR	Nombre d’actions à approfondir
Axe 1	4	12
Axe 2	3	7
Axe 3	0	2
Axe 4	4	11
Axe 5	4	6
Axe 6	3	4
Total	18	42

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 1 - Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ENR

Poursuivre l'animation du Programme Bois-Energie Normandie

<u>Action 04-11</u> : Mettre en place un observatoire biomasse	X ADEME	X	X EPCI	ARBN FRCUMA Syndicats d'énergie départementaux
--	------------	---	-----------	--

Améliorer le pilotage des ressources

<u>Action 04-12</u> : Renforcer les programmes d'observation Climat-Air-Energies-Déchets-Economie circulaire dans une logique de pilotage des ressources renouvelables et de récupération	X DREAL ADEME	X		ORECAN : Atmo Normandie et Biomasse Normandie
<u>Action 04-13</u> : Engager le programme Les générateurs	X ADEME	X		
<u>Action 04-14</u> : Mettre en place une animation régionale sur la géothermie	X ADEME	X		

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs



Facteurs clés de réussite : Pour ces actions, la nécessité de trouver des sources de financements est la principale condition de réalisation

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 2 - Planifier le déploiement des énergies renouvelables

Renforcer l'implication des acteurs locaux

<u>Action 04-21</u> : Former les élus, DGS et techniciens locaux, dans le cadre de parcours énergie et ENR, partage d'expérience	X Ademe	X		Métha'Normandie CRAN, syndicats d'énergie
<u>Action 04-22</u> : Communication et sensibilisation du grand public vis-à-vis des projets de production d'EnR		X	X	Associations

Renforcer la qualité des projets (qualité environnementale et technique des projets, réglementation et contrôle, approvisionnement...)

<u>Action 04-23</u> : Co-construire des zones d'accélération des EnR et en évaluer le productible disponible	X Ademe DREAL	X	X	CEREMA IGN
--	---------------------	---	---	---------------

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs



Facteurs clés de réussite :

- **04-21** : Sensibiliser les élus locaux aux enjeux du déploiement des EnR
- **04-22** : Parvenir à imposer les chartes territoriales aux gros projets développés sur ces zones pour lesquels seul le cadre national est opposable

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 4 - Adapter les réseaux de transport et de distribution

Faciliter les densifications et extensions de Réseaux de Chaleur via la réalisation de schémas directeurs de réseaux

Action 04-41 : Communiquer sur le tracé des réseaux de chaleurs			X	FRANCE CHALEUR URBAINNE FEDENE, FNCCR, CEREMA
---	--	--	---	--

Garantir la complémentarité entre l'injection de biogaz et la décarbonation des usages tertiaires, résidentiels et industriels

Action 04-42 : Identifier les perspectives d'interconnexion et/ou de rebours				GRDF et GRT gaz
--	--	--	--	-----------------

Garantir les capacités de raccordement au réseau électrique des nouveaux projets de prod ENR / électrification, nouveaux usages (H2 par ex)

Action 04-43 : Anticiper les ambitions de consommations du territoire pour adapter la capacité de raccordement du réseau électrique et prévoir les travaux à réaliser	X ADEME		X	RTE/Enedis, fédérations d'industriels
Action 04-44 : Identifier les capacités de raccordement au réseau par zone géographique et les mettre à disposition des acteurs concernés	X ADEME		X	Enedis, fédérations d'industriels,

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
------	--------	---------------	----------------



Facteurs clés de réussite :

- 04-41 : Parvenir à numériser les tracés
- 04-43 : S'assurer de la capacité technique de se projeter sur les besoins d'électrification à l'avenir
- 04-45 : Parvenir à trouver une méthode standardisée de partage de l'information

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 5 - Promouvoir l'animation des filières industrielles en matière de transition écologique des entreprises

Promouvoir l'animation des filières industrielles en matière de transition écologique des entreprises

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
Action 04-51 : Promouvoir le dispositif PACTE Industrie			
X ADEME			ATEE, filières, notamment les plus émettrices
Accompagner la décarbonation des zones industrielles les plus importantes			
Action 04-52: Déployer opérationnellement le soutien au programme ZIBAC - SOCRATE			
X ADEME	X		Association SOCRATE HAROPA, 3 ZIP
Action 04-53: Promouvoir les actions collectives de décarbonation industrielles dans les territoires dans le cadre du CPIER			
x	x	x	Industriels
Action 04-54 Obtenir des feuilles de route de décarbonation des industriels les plus émetteurs de GES			
X ADEME DREETS			

Facteurs clés de réussite :



- **04-51 :** S'appuyer sur le PACTE Industrie pour former et accompagner les entreprises industrielles

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 6 – Nouveaux usages

Identifier les nouveaux usages susceptibles de générer des consommations d'énergie non intégrées à ce stade

Action 04-61 : Identifier les futurs grands projets d'implantation par filière (gaz de synthèse, pyrogaz, H2, carburant aéronautique, grands projets industriels)

Action 04-62 : Identifier les projets par énergie (électricité, biomasse, CSR, autres)

Action 04-63 : Répertorier les friches valorisables pour y installer de nouveaux projets

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs

<u>Action 04-61</u> : Identifier les futurs grands projets d'implantation par filière (gaz de synthèse, pyrogaz, H2, carburant aéronautique, grands projets industriels)	X DREAL, DREETS	X Conseil régional		ORECAN ADNormandie, GRT, GRDF
<u>Action 04-62</u> : Identifier les projets par énergie (électricité, biomasse, CSR, autres)	X DREAL, DREETS	X Conseil régional		ORECAN ADNormandie, GRT, GRDF
<u>Action 04-63</u> : Répertorier les friches valorisables pour y installer de nouveaux projets	x	x	x	



Facteurs clés de réussite : Pour cet axe 6, la réussite repose sur la mobilisation d'ETP pour assurer une animation de qualité au contact de filières. La collecte de données et le partage des pratiques est primordial.

Actions à planifier / approfondir

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 1 - Poursuivre et renforcer les programmes d'animation régionale ENR

Poursuivre l'animation régionale sur la méthanisation

- **04-15** : Pérenniser la gouvernance et le financement du programme Métha'Normandie
- **04-16** : Elargir le programme aux autres gaz verts

Poursuivre l'animation du Programme Bois-Energie Normandie

- **04-17** : Pérenniser la gouvernance et le financement du programme

Poursuivre l'animation du Plan Hydrogène

- **04-18** : Accompagner le déploiement d'applications dans l'industrie, la logistique et la mobilité lourde
- **04-19** : Développer des écosystèmes hydrogène associant production, distribution et usages
- **04-110** : Accompagner la structuration de la R&D
- **04-111** : Développer les compétences nécessaires au déploiement de l'hydrogène

Engager des programmes de soutien à la production d'électricité renouvelable

- **04-112** : Renouveler le programme ECLORE

Poursuivre l'animation du Plan Normandie Solaire

- **04-113** : Structurer la filière photovoltaïque en Normandie
- **04-114** : Aider à la préparation ou à la rénovation des structures en lien avec des dispositifs de rénovation énergétique de bâtiment et encourager la construction en PV Ready des nouveaux bâtiments
- **04-115** : Accompagner l'émergence de projets en autoconsommation
- **04-116** : Renforcer le financement disponible pour les projets photovoltaïques

Axe 2 - Amplifier la production de toutes les énergies renouvelables

Renforcer l'implication des acteurs locaux

- **04-24** : Réalisation d'études, factueliser les enjeux de la transition énergétique et communiquer sur les projets qui ont fonctionnés au travers de RETEX
- **04-25** : Renforcer et accompagner les projets portés par les territoires et identifier leurs retombées pour la population (projets citoyens, syndicat d'énergie, contrats de services publics, PPA et tarif avantageux)
- **04-26** : Améliorer les conditions d'accès au régime de l'autoconsommation collective ou boucle énergétique
- **04-27** : Mobiliser des financements participatif (ex. Kiwai Normandie), l'intéressement et l'actionnariat local

Renforcer la qualité des projets (qualité environnementale et technique des projets, réglementation et contrôle, approvisionnement...)

- **04-28** : Réaliser une enquête sur les unités de méthanisation pour avoir une meilleure visibilité sur les intrants utilisées et communiquer sur les résultats
- **04-29** : Proposer une offre d'Ingénierie spécifique, en particulier pour aider les petites collectivités sur la mise en œuvre de leur projet et levée des freins
- **04-210** : Mettre en place ou consolider des dispositifs de contrôle a posteriori des projets (respect des engagements, démentèlement, etc.) et régime de sanctions / compensation afférents

**MIEUX
PRODUIRE**

04

Actions à planifier / approfondir

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

**MIEUX
PRODUIRE**

Axe 3 - Renforcer les dispositifs de soutien financier

- **04-31** : Référencer les dispositifs de soutien financiers des différentes structures dans un document unique
- **04-32** : Pérenniser les dispositifs de soutien public existant, voire augmenter les enveloppes disponibles

Axe 4 - Adapter les réseaux de transport et de distribution

Faciliter les densifications et extensions de Réseaux de Chaleur via la réalisation de schémas directeurs de réseaux

- **04-45** : Identifier les réseaux de chaleur urbains ou industriels
- **04-46** : Suivre la production d'EnR associée
- **04-47** : Lister et dater les schémas directeurs de réseaux réalisés et identifier les réseaux de chaleurs non-pouvus de schémas directeurs
- **04-48** : Financer les nouveaux SDR
- **04-49** : Capitaliser les résultats des SDR (potentiel de densification et d'extension)
- **04-410** : Optimiser la gestion de réseaux par échanges d'informations mutuels et systématiques entre financeurs publics et gestionnaire de réseaux

Garantir la complémentarité entre l'injection de biogaz et la décarbonation des usages tertiaires, résidentiels et industriels

- **04-411** : Identifier les poches de consommation de gaz de réseau fragiles
- **04-412** : Identifier les potentiels de décarbonation de ces poches de consommation fragile
- **04-413** : Proposer des priorisations sur les investissements de décarbonation et d'infrastructure

Garantir les capacités de raccordement au réseau électrique des nouveaux projets de prod ENR / électrification, nouveaux usages (H2 par ex)

- **04-414** : Identifier et partager les calendriers de renforcement des infrastructures
- **04-415** : Intégrer cet élément dans l'orientation des fonds publics

04



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
NORMANDIE

Actions à planifier / approfondir

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

**MIEUX
PRODUIRE**

Axe 5 - Décarboner l'industrie

Promouvoir l'animation des filières industrielles en matière de transition écologique des entreprises

- **04-55** : Recenser les dispositifs de soutien à la transition énergétique des industries
- **04-56** : Pérenniser les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité énergétique des entreprises (diagnostics, PACTE Industrie)
- **04-57** : Pérenniser les dispositifs de soutien à la sobriété et l'efficacité matière / approche globale (écoconception, économie de la fonctionnalité)

Accompagner la décarbonation des zones industrielles les plus importantes

- **04-58** : Privilégier la récupération de la chaleur fatale en général issue de process industriels mutualisés (EIT, synergies territoriales...)

Accompagner la décarbonation des industries les plus émettrices

- **04-59** : Favoriser la réalisation des feuilles de route de décarbonation des industriels les plus émetteurs de GES
- **04-510** : Amplifier les actions de sensibilisation auprès des PME

Axe 6 - Nouveaux usages

Identifier les nouveaux usages susceptibles de générer des consommations d'énergie non intégrées à ce stade

- **04-64** : Quantifier les besoins énergétiques supplémentaires nécessaires GWh/an (dont autres GT)

Mettre en rapport les besoins supplémentaires avec les ressources mobilisables

- **04-65** : Mettre en œuvre un schéma régional biomasse ou équivalent (observatoire). Action déjà en cours pour la filière bois, à généraliser sur toutes les bioressources (paille, lin, chanvre ...)

- **04-66** : Réfléchir au transfert de biomasse des régions peu industrialisées et pourvues de forêts vers les régions industrialisées

Friches

- **04-67** : Accompagner la revalorisation de friches

04

GT – Mieux se nourrir



Les travaux du GT ont permis de produire une liste d’actions s’inscrivant dans les volets « agriculture, forêts et sols » du panorama de décarbonation (leviers « fertilisation azotée » ; « élevage durable » ; « gestion des prairies » ; bâtiments et machines agricoles » ; « gestion des haies ») et « préservation des espaces naturels » (leviers « usage des phytosanitaires » ; « développement du bio et HVE ») issus du panorama de préservation de la biodiversité, ainsi que « Alimentation » (levier « loi EGalim »)

Eu égard aux interférences entre leviers, particulièrement importantes en ce qui concerne les systèmes agricoles, les actions du groupe de travail ont été construites dans une approche transversale de l'ensemble des leviers. Elles sont ici réparties selon trois axes :

- **Axe 1 : Accompagner le changement dans une approche globale**
- **Axe 2 : Mener des expérimentations**
- **Axe 3 : Encourager le déploiement de dispositifs ambitieux sur le territoire régional**

Les différents groupes de travail ont également été l'occasion de souligner l'importance des complémentarités entre cultures et élevage. Au cœur de l'agriculture normande, le modèle de polyculture élevage - à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire - apparaît comme un préalable essentiel à la réduction des émissions de gaz à effets de serre et à la préservation des ressources naturelles en agriculture

Nombre d’actions issues des travaux du GT Mieux se nourrir	Nombre d’actions à inscrire prioritairement dans la FdR	Nombre d’actions à approfondir
Axe 1	6	2
Axe 2	3	3
Axe 3	2	3
Total	11	8

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 1 - Accompagner le changement dans une approche globale

<u>Action 05-11</u> : Procéder à une refonte de l'accompagnement technique des agriculteurs pour une approche globale des enjeux de transitions				Chambres d'agriculture Organismes de conseil
<u>Action 05-12</u> : Intensifier le partage des références technico-économiques et mesures (aides) utiles aux transitions				Chambres d'agriculture Instituts techniques Organismes de conseil
<u>Action 05-13</u> : Mettre en place un observatoire normand de la biomasse afin de garantir une utilisation durable de la biomasse agricole, veillant en particulier à préserver un bon niveau de matière organique dans les sols	X DRAAF DREAL	X		Chambres d'agriculture Biomasse Normandie
<u>Action 05-14</u> : Identifier et quantifier l'offre et la demande en produits de qualité et durables présentes sur le territoire	X DRAAF			Chambres d'agriculture BeN (Bio en Normandie)
<u>Action 05-15</u> : Soutenir la structuration et le développement de filières bio locales pour les produits caractérisés par un faible taux d'auto-provisionnement au niveau régional (fruits, protéines végétales...)	X DRAAF		X Communes et EPCI (notamment dans le cadre de leur PAT)	Acteurs des filières, de l'amont à l'aval
<u>Action 05-16</u> : Structurer des filières locales d'entretien et de valorisation du bois bocager	X DRAAF		X Communes et EPCI	Chambres d'agriculture CUMA Collectifs de producteurs

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
			Chambres d'agriculture Organismes de conseil
			Chambres d'agriculture Instituts techniques Organismes de conseil
X DRAAF DREAL	X		Chambres d'agriculture Biomasse Normandie
X DRAAF			Chambres d'agriculture BeN (Bio en Normandie)
X DRAAF		X Communes et EPCI (notamment dans le cadre de leur PAT)	Acteurs des filières, de l'amont à l'aval
X DRAAF		X Communes et EPCI	Chambres d'agriculture CUMA Collectifs de producteurs



Facteurs clés de réussite :

- **05-11** : Orienter les formations aux conseillers techniques agricoles vers des approches transversales afin de répondre aux enjeux de la transition écologique
- **05-12** : Flécher des canaux de diffusions de connaissances efficaces et éviter leur multiplication
- **05-13** : Faire émerger une instance de pilotage ainsi que des compétences d'ingénierie nécessaires à une évaluation régionale des flux de biomasse
- **05-14** : Rendre accessible la connaissance en se reposant sur les données existantes (mise en place d'un annuaire de la restauration collective...)
- **05-15** : Soutenir la maturation de projets territoriaux (réalisation d'études, mise en relation des partenaires...)
- **05-16** : Démontrer par l'exemple les intérêts de l'entretien des haies et faire émerger des modèles de gestion économiquement viables pour les producteurs

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 2 – Mener des expérimentations

- Action 05-21 : Trouver des solutions normandes en vue de faire progresser les surfaces en légumineuses destinées à l'alimentation animale et humaine
- Action 05-22 : Engager sur les territoires volontaires un remembrement environnemental en vue d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et de réduire les externalités négatives induites par un parcellaire morcelé
- Action 05-23 : Donner une impulsion supplémentaire aux travaux de recherche et d'échanges de bonnes pratiques menés sur le territoire en vue de réduire les usages de produits phytosanitaires et de fertilisants azotés

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

Etat	Région	collectivités	Autres acteurs
X DRAAF	X		Instituts techniques Chambres d'agriculture Acteurs des filières
X DDT(M)		X Communes et EPCI Départements	Chambres d'agriculture
X DRAAF			Chambres d'agriculture Instituts techniques Organismes de conseil Collectifs de producteurs



Facteurs clés de réussite :

- **05-21** : Accompagner la recherche afin de dépasser les impasses techniques auxquelles sont confrontés les producteurs normands, encourager l'émergence des filières locales et leur soutien via une substitution des importations extra-européennes
- **05-22** : Obtenir un consensus sur la nécessité d'engager un remembrement via une diffusion de connaissance sur les gains potentiels du remembrement (économique, biodiversité, charge de travail, ...) et l'émergence des territoires d'expérimentation
- **05-23** : Développer des réseaux de diffusions de connaissances et financer les efforts des exploitants qui adoptent des démarches vertueuses

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 3 – Encourager le déploiement de dispositifs ambitieux sur le territoire régional

Action 05-31 : Amorcer des réflexions régionales autour d'une expérimentation visant la création d'une indemnisation à mobiliser en cas de prise de risque du fait de changements de pratiques

Action 05-32 : Poursuivre le développement du recours aux paiements pour services environnementaux

Acteurs pressentis pour la mise en œuvre

Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X Ministère en charge de l'agriculture	X	X Départements Communes et EPCI	Assureurs Chambres d'agriculture
X Agences de l'eau	X	X Départements Communes et EPCI	Association Symbiose Normandie Entreprises privées



Facteurs clés de réussite :

- 05-31 : Solliciter une impulsion nationale et identifier des sources de financements
- 05-32 : Recenser les paiements pour services environnementaux (PSE) disponibles sur le territoire et communiquer sur l'impact des pratiques encouragées, notamment à destination de leurs financeurs potentiels (ex : promotion du recours aux PSE en tant qu'outil à part entière des collectivités en matière de police de l'eau)

Actions à planifier / approfondir



Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 1 - Accompagner le changement dans une approche globale

→ **05-17** : Redonner de la valeur à l'alimentation (sensibilisation au coût de l'alimentation, éducation à l'alimentation...)

→ **05-18** : Accompagner le changement des pratiques en vue de l'intégration des objectifs de la loi EGAlim dans la restauration collective

Axe 2 - Mener des expérimentations

→ **05-24** : Encourager l'émergence de collectifs destinés à mettre en œuvre un stockage et une valorisation durables des effluents d'élevage à l'échelle territoriale

→ **05-25** : Faire émerger un réseau d'expérimentation autour des solutions nutritionnelles permettant la limitation des émissions entériques des ruminants (additifs et équilibre des rations)

→ **05-26** : Mettre en place, avec les collectivités territoriales, des projets de territoires en faveur de la réduction des usages des produits phytosanitaires en zones sensibles (en attente de la déclinaison de la feuille de route régionale Ecophyto 2030)

Axe 3 - Encourager le déploiement de dispositifs ambitieux sur le territoire régional

→ **05-33** : Accélérer le déploiement des chaufferies à bois bocager (collectivités, outils industriels, ...) afin de soutenir les filières en émergence

→ **05-34** : Accompagner le développement de solutions logistiques destinées à permettre l'approvisionnement de la restauration collective en produits de qualité et durables locaux

→ **05-35** : Soutenir le développement de la production d'énergies renouvelables agricoles via notamment l'autoconsommation

GT – Mieux consommer



Les travaux du GT ont permis de produire une liste d’actions s’inscrivant dans les volets « déchets » du panorama de décarbonation (leviers « captage de méthane»; « valorisation »; « prévention des déchets ») et « économie circulaire » (leviers « usage des phytosanitaires »; « développement du bio et HVE ») ainsi que « Alimentation » (levier « déchets enfouis »; « collecte des biodéchets et bouteilles ») issus du panorama de préservation de la biodiversité.

Ces actions ont été réorganisées au cours des différents travaux du GT selon 5 axes qui regroupent des types d’actions :

- **Axe 1 : Collecte des déchets**
- **Axe 2 : Mise en décharge**
- **Axe 3 : Prévention des déchets**
- **Axe 4 : Valorisation des déchets**
- **Axe 5 : Bouclage biomasse**

Nombre d’actions issues des travaux du GT Mieux consommer	Nombre d’actions à inscrire prioritairement dans la FdR	Nombre d’actions à approfondir
Axe 1	3	9
Axe 2	3	3
Axe 3	3	17
Axe 4	7	15
Axe 5	2	1
Total	18	45

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route

**MIEUX
CONSOMMER**

Axe 1 : Collecte des déchets

Action 06-11 : Généraliser la tarification incitative et notamment la redevance incitative

Action 06-12 : Généraliser le tri à la source des biodéchets pour extraire la part organique des déchets résiduels

Action 06-13 : A partir des MODECOM des éco organismes, soutenir la mise en œuvre d'actions correctives pour limiter les erreurs de tri

Acteurs impliqués

Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X ADEME	X	X EPCI à compétence collecte et traitement Grandes agglomérations Normandes (Métropole de Rouen, CU Caen et CU Le Havre)	
X ADEME	X	X EPCI à compétence collecte et traitement services en charge des PAT Grandes agglomérations Normandes (Métropole de Rouen, CU Caen et CU Le Havre)	associations d'animation environnementale (CPIE; graines, FNE, Réseau compost citoyen) prestataires animation/suivi biodéchets; parcs naturels régionaux; REGAL ; entreprises ; Biomasse Normandie
X ADEME	X	X EPCI à compétence collecte	éco organismes

06

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 2 : Mise en décharge

Action 06-21 : Permettre la généralisation du tri 7/8 flux pour les entreprises, et spécifiquement celles du BTP, en contrôlant et formant les entreprises Normandes

Action 06-22 : Accompagner le développement d'un réseau de déchetteries pour les professionnels

Action 06-23 : Accompagner le développement de la filière CSR sans pénaliser les filières de valorisation matière et sans déstabiliser la filière bois

Acteurs impliqués			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X ADEME	X	X EPCI à compétence collecte et traitement	Entreprises de contrôle et de formation REP PMCB CMA, CAPEB, FFB
X	X Région	X EPCI à compétence collecte et traitement	Filière REP PMCB
X		X EPCI à compétence collecte et traitement	Professionnels du traitement des déchets



Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 3 : Prévention des déchets

- Action 06-31 : Permettre une consommation responsable des populations, au travers d'une animation régionale de communication et de sensibilisation et d'un service pour les populations les plus précaires
- Action 06-32 : Favoriser le déploiement de la consigne pour réemploi
- Action 06-33 : Accompagner les territoires pour permettre l'arrêt progressif de la collecte en porte à porte des déchets verts

Acteurs impliqués			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X ADEME	X	X EPCI à compétence collecte et traitement Départements	Familles rurales; AMAP; régie de quartier, Normandie équitable; REGAL; FN Acteurs ESS Réseau MIEUH
X ADEME	X		Professionnels distributeurs et producteurs
X ADEME		X EPCI à compétence collecte et traitement	

Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route



Axe 4 : Valorisation des déchets (1/2)

Action 06-41 : Détourner les déchets bois et les gravats du tout-venant sous l'impulsion de la REP PMCB

Action 06-42 : Accompagner les entreprises normandes pour éco concevoir les emballages

Action 06-43 : Amplifier les investissements de valorisation des déchets inertes dans le BTP et accompagner les maîtres d'ouvrage (service public, et privé)

Action 06-44 : Favoriser le déploiement d'une filière de collecte et de valorisation du plâtre en soutien à la REP PMCB

Action 06-45 : Permettre un taux de captation des déchets textiles supérieur à 60% en augmentant les performances de tri

Acteurs impliqués			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
X ADEME	X	X EPCI à compétence collecte et traitement	REP PMCB
X ADEME	X		Entreprises Eco Design Hub, ADNormandie
	X		RANCOPER, FFB, CAPEB
	X	X EPCI	
X ADEME			REP Refashion



Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route

**MIEUX
CONSOMMER**

Axe 4 : Valorisation des déchets (2/2)

Action 06-47: A partir des caractérisations réglementaires de bennes tout venant en déchetterie, agir sur des flux majoritaires encore non valorisés

Action 06-48: Réaliser un schéma des installations de prétraitement de valorisation des déchets organiques

Acteurs impliqués			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
		X EPCI à compétence collecte et traitement	
X ADEME;	X Région		Biomasse Normandie



Actions à inscrire prioritairement dans la feuille de route

**MIEUX
CONSOMMER**

Axe 5 : Bouclage biomasse

Action 06-51 : Déployer les moyens de tri à la source des biodéchets (Distribution de composteurs individuels, animation de composteurs partagés, et déploiement de la collecte) et suivre spécifiquement le compostage individuel pour un compost de qualité et maîtrisé

Action 06-52 : Développer la redevance spéciale et accompagner les professionnels pour mieux trier et moins produire de biodéchets

Acteurs impliqués			
Etat	Région	Collectivités	Autres acteurs
		X EPCI à compétence collecte et traitement	bailleurs sociaux, prestataires collectes biodéchets, communes, prestataire d'animation/suivi
		X EPCI à compétence collecte et traitement	CMA; CCI; prestataires d'animation/suivi; fédérations professionnelles de la restauration; UMIH; FRHPA; acteurs du tourisme; office du tourisme; associations marchés alimentaires



Actions à planifier / approfondir

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 1 - Collecte des déchets

- **06-14** : Améliorer la performance de tri dans les centres de tri
- **06-15** : Déployer et soutenir des campagnes de communication locales
- **06-16** : Permettre l'amélioration du service de collecte en porte à porte
- **06-17** : Permettre la généralisation de la collecte mutli-matériaux en porte à porte
- **06-18** : Faciliter le déploiement du tri dans l'espace public et densifier les points d'apport
- **06-19** : Assurer des performances de tri des emballages cohérentes avec la réglementation en s'appuyant sur l'extension des consignes de tri
- **06-110** : Permettre le déploiement de la REP emballages professionnels et déployer le tri en établissements recevant du public
- **06-111** : Déployer la collecte par gratification
- **06-112** : Distinguer les modes de collecte entre le rural et l'urbain pour augmenter globalement le taux de valorisation matière

Axe 2 – Mise en décharge

- **06-24** : Accompagner les EPCI pour réduire les encombrants en supprimant progressivement la collecte en porte à porte et en proposant des solutions alternatives pour les personnes ne pouvant pas se déplacer en déchetterie ou souhaitant faire des dons
- **06-25** : Développer la redevance spéciale, caractériser les déchets assimilés et inciter les (petits) professionnels à réduire et trier leurs déchets
- **06-26** : Expérimenter de nouvelles filières de valorisation énergétique

**MIEUX
CONSUMER**

06

Actions à planifier / approfondir

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 3 – Prévention des déchets (1/2)

- **06-34** : Engager spécifiquement les grandes agglomérations Normandes (Métropole de Rouen, CU Caen et CU Le Havre)
- **06-35** : Mener des opérations sur les changements de comportement en levant les freins psycho-sociaux à la consommation responsable et au tri des déchets recyclables
- **06-36** : Maîtriser les passages en déchetterie pour limiter la quantité de déchets verts
- **06-37** : Changer les usages et les comportements pour rendre effectif la mutualisation des objets du quotidien, le lien social et la sobriété dans l'acte d'achat
- **06-38** : Développer le réemploi des produits et matériaux de construction en permettant le développement d'une offre de service à l'échelle de bassin de consommation
- **06-39** : Généraliser dans la commande publique des critères de prévention et de sobriété
- **06-310** : Évaluer et renforcer les PLPDMA
- **06-311** : Mettre à disposition des habitants des solutions techniques et organisationnelles pour une consommation durable et une diminution de production de déchets
- **06-312** : Intégrer le « conseil à la gestion sur site des déchets verts » dans l'animation pour le tri à la source des biodéchets
- **06-313** : Développer des plateformes numériques mettant en relation les producteurs et les consommateurs pour identifier des moyens de consommation responsables, de coopération et de mutualisation
- **06-314** : Favoriser l'acte d'achat de produits éco conçus et/ou avec un indice de réparabilité supérieur ou égal à 6
- **06-315** : Permettre l'accès au foncier pour les projets de réemploi et réparation (ressourceries, recycleries)
- **06-316** : Soutenir les projets visant à favoriser le réemploi des emballages, notamment en accompagnant l'investissement des offreurs de solutions
- **06-317** : Mener des opérations sur les changements de comportements en levant les freins psycho-sociaux au réemploi des emballages

**MIEUX
CONSOMMER**

06

Actions à planifier / approfondir

**MIEUX
CONSOMMER**

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 3 – Prévention des déchets (2/2)

- **06-318** : Développer le réseau de réparateurs professionnels et d'acteurs du réemploi pour permettre l'allongement de la durée de vie des appareils et sensibiliser sur les modes de consommation (réparation, achat de seconde main, don, ...).
- **06-319** : Cartographier les acteurs locaux pouvant relayer efficacement les informations sur la prévention des déchets et la consommation responsable
- **06-320** : Lutter contre les dépôts sauvages par la surveillance, la sanction et la formation des communes

Axe 4 – Valorisations des déchets (1/2)

- **06-46** : Réduire significativement les déchets mobiliers dans le tout venant en accompagnant la modernisation des déchetteries et l'évolution du rôle de "gardien"
- **06-47** : Réduire significativement les déchets mobiliers dans le tout venant en réduisant la collecte en porte à porte du tout venant
- **06-48** : Détourner les déchets mobiliers sous l'impulsion des REP DEA
- **06-49** : Intensifier la sensibilisation et la communication auprès du grand public en soutenant les acteurs locaux de l'éducation à l'environnement
- **06-410** : Favoriser les metteurs sur le marché d'emballages éco-conçus et monomatériau
- **06-411** : Mettre en place des incitations financières et des programmes de soutien
- **06-412** : Développer et diffuser des campagnes de communication efficaces pour sensibiliser les citoyens et les petits producteurs couverts par le SPPGD* aux enjeux du tri à la source biodéchets et permettre la collecte d'un gisement qualitatif
- **06-413** : Développer le marché de seconde main et de réemploi du textile

06

Actions à planifier / approfondir

**MIEUX
CONSUMER**

Ces actions pré-identifiées nécessitent un travail complémentaire, et seront à approfondir dans le cadre de l'évolution de la feuille de route

Axe 4 – Valorisations des déchets (2/2)

- **06-414** : Augmenter les éco contributions pour limiter/atténuer l'effet du textile de basse qualité et/ou synthétique
- **06-415** : Développer le compactage en déchetteries pour réduire le taux de perte matière
- **06-416** : Développer le tri hors foyers pour capter les emballages en aluminium
- **06-417** : Garantir un taux de captation en centre de tri pour le petit aluminium
- **06-418** : Valoriser le plastique dur qui sera extrait du tout-venant via l'action de la REP PMCB
- **06-419** : Permettre la valorisation du plastique issu du déploiement des REP Jouet, article de Sport et de loisir, et Bricolage et Jardin
- **06-420** : Mailler le territoire normand avec des installations de prétraitement de valorisation des déchets organiques

Axe 5 – bouclage biomasse

- **06-53** : Permettre le changement de comportement des usagers pour généraliser et pérenniser le tri à la source des biodéchets

06



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité



RÉGION
NORMANDIE